

- **Débutant** : La formation indispensable pour tout nouvel élu  
**Confirmé** : Actualisez vos bases de connaissances  
**Technique** : Tout savoir sur les sujets qui font l'actualité économique & sociale

## Fonctionnement, Droits et Obligations des Membres en DUP

### 1<sup>ère</sup> journée

#### > Mise en place de la DUP

- Mise en place et particularités de la DUP :
  - calcul des effectifs
  - les conditions de mise en place
  - quid en cas de baisse ou d'augmentation des effectifs.
- La DUP parmi les différentes institutions représentatives du personnel :
  - avantage et inconvénients
  - les principes généraux de fonctionnement de la dup
  - rôle et missions de chacun.

#### > Fonctionnement de la DUP

- Composition de la DUP : président et assistant ?
  - les élus : les titulaires, les suppléants, le bureau du CE, le représentant syndical
  - rôle de chacun
- Les réunions de la DUP (réunions ce et réunions DP) :
  - type et nombre de réunions, convocation, rédaction d'un odj ?
  - déroulement des réunions, enregistrement des débats, votes, pv ou compte rendu des réunions, obligation de discrétion.

#### > Les moyens de fonctionnement de la DUP

- Les heures de délégation de la DUP : utilisation, imputations non-conformes, répartition, report, dépassement, contestations
- Les moyens à disposition des DP : local, panneau d'affichage, formation ?
- Les budgets du CE (ASC et fonctionnement) et les autres moyens de fonctionnement du CE

#### > Les obligations liées au fonctionnement du CE

- Les obligations comptables du CE :
  - compte rendu annuel de gestion
  - séparation des budgets
  - passation entre ancien et nouveau CE.

#### Attention réforme des obligations comptables à compter du 01 janvier 2015

- Responsabilité et assurance :
  - obligations du comité et de l'employeur
  - responsabilité individuelle et collective
- Règlement intérieur : portée, procédure

### 2<sup>ème</sup> journée

#### > La gestion des activités sociales et culturelles (ASC)

- Bénéficiaires :
  - CDD, CDI, stagiaires, Salarié absent de l'entreprise, Ancien salarié ? Conjoint, enfants ?
- Quelles conditions mettre en place :
  - Ancienneté, présence dans l'entreprise, etc
- Quelles sont les règles URSSAF ?
- Les différentes formules de participation CE :
  - Salaire, quotient familiale...

#### Attention aux critères liés à la catégorie professionnelle et à l'ancienneté !! (Nouveauté 2014)

#### > Le nouveau rôle économique du comité d'entreprise (à jour de la loi de sécurisation de l'emploi)

- Sur quoi le CE est informé ?
  - Sur quoi le CE est consulté avec des nouveaux cas de consultation ?
- La base de données unique :
  - Condensé des informations que le CE recevra, en quoi consiste-t-elle ?
  - Comment est-t-elle mis en place ?
  - Est-ce obligatoire ?
- La nouvelle procédure d'information consultation ?
  - Différence entre l'ancienne et la nouvelle procédure.
- L'avis du CE :
  - Quand, comment et pourquoi rendre son avis ?
- Connaître les moyens d'actions
- Les experts :
  - Qui choisit l'expert ? Qui les rémunère ?
  - Quels sont les pouvoirs de l'expert ?
  - Les missions de l'expert-comptable ?
- Le droit d'alerte :
  - Quand et pourquoi l'utiliser ?
  - Attention à respecter les différentes phases de la procédure.

### Programme modifiable et personnalisable

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce programme de formation, veuillez contacter M. Reynald de Mari - Tél. 04 78 14 54 27 - Fax 04 37 48 07 54  
 ACCES - 3, rue de l'Humilité - 69003 LYON - reynald.de.mari@acces.fr